

Communauté de Communes

de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins

16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08



SEANCE DU BUREAU

17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides
3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents :

Excusé :

1. Individualisation aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)

Del2025_

Vu la délibération du 9 avril 2025 concernant la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

Rappel du contexte :

La communauté de communes de Charente Limousine a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un VAE pour les habitants du territoire et sous condition de ressources.

La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine est fixée entre 100 et 1000€ en fonction du ratio fiscal du foyer et du type d'équipement concerné.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à la demande d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

Bénéficiaire	Commune de résidence	Aide proposée au vu du quotient familial
XXXX	Saint-Mary	100€
XXXX	Vitrac-Saint-Vincent	129.80€
XXXX	Esse	199.80€
XXXX	Saint-Claud	100€

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER l'individualisation de la demande d'aide présentée ci-avant au titre des demandes d'aide à l'achat d'un VAE,

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides

Del2025_

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Vu la délibération Del2024_195 modifiant le règlement d'intervention des aides financière dans le cadre de l'habitat

Considérant la réglementation de l'ANAH ;

Considérant les dossiers engagés par l'ANAH ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les dossiers suivants :

Nom du propriétaire		Commune	Type de travaux	Montant travaux subventionnables	Aide CCCL
XXXX	XXXX	ANSAC SUR VIENNE	Rénovation énergétique	36 821,00 €	2 000,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Rénovation énergétique	55 858,86 €	1 500,00 €
XXXX	XXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Adaptation	12 464,66 €	800,00 €
		TERRES DE HAUTE CHARENTE	Adaptation	15 609,96 €	800,00 €
XXXX	XXXX	CHERVES CHATELARS	Adaptation	10 896,80 €	500,00 €
XXXX	XXXX	SAULGOND	Adaptation	7 430,40 €	800,00 €
XXXX	XXXX	CHABANAIS	Adaptation	5 681,82 €	500,00 €
XXXX	XXXX	ALLOUE	Adaptation	7 944,00 €	800,00 €

XXXX	XXXX	ST MAURICE DES LIONS	Adaptation	6 207,74 €	800,00 €
				TOTAL	8 500,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

ACCEPTER d'engager la somme de 8 500,00 € comme décrit ci-dessus ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	

3. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides Del2025_

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat,

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL à verser
XXXX	XXXX	ALLOUE	Adaptation	4 185,71 €	800,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

ACCEPTE de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un total de 800 € ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	